

Appel de projets d'art public éphémère Les artistes invités à soumettre des œuvres

Magog, le 2 juin 2022 – La Ville de Magog lance un appel de projets aux artistes professionnels ou de la relève pour la réalisation de projets d'œuvres artistiques éphémères pour la période automnale 2022. Les œuvres retenues seront installées près des infrastructures culturelles dès le mois de septembre pour une durée maximale de quatre mois. Les personnes intéressées à soumettre un projet ont jusqu'au 30 juin 2022. Tous les détails de l'appel de projets sont disponibles sur le site Internet de la Ville au ville.magog.qc.ca/art-public.

La mairesse de la Ville de Magog, M^{me} Nathalie Pelletier, explique que ce projet répond à la nouvelle Politique culturelle et patrimoniale. « L'accessibilité et la participation citoyenne à la culture et au patrimoine font partie intégrante de la nouvelle Politique. Par le biais de cet appel de projets, nous souhaitons promouvoir la culture, la rendre plus accessible et bonifier l'offre sur notre territoire. Ce sont tous des éléments qui sont ressortis lors des consultations citoyennes qui ont mené à l'élaboration de la Politique. L'objectif des œuvres éphémères et temporaires est d'ajouter une touche de couleur et de dynamisme, qu'elles embellissent notre quotidien et qu'elles soient moteurs d'attractivité. Pour cette première édition, nous souhaitons accueillir entre 3 et 6 œuvres provenant de toutes les pratiques en arts visuels. Il est important pour nous de reconnaître, promouvoir et impliquer les artistes de chez nous dans la vie culturelle. »

Critères d'évaluation

Les personnes intéressées à soumettre un projet doivent être citoyens de Magog ou membres actifs d'un organisme culturel admis, dont la mission première est la culture. Les projets soumis seront évalués selon les critères suivants :

- La qualité, la pertinence et l'originalité du concept proposé;
- L'intégration de l'œuvre dans son environnement;
- La faisabilité du projet (échancier, aspect technique, budget, sécurité);
- L'apport du projet au niveau de la promotion de la Ville;
- La notion de participation citoyenne ou de médiation culturelle dans le cadre du projet;
- La sensibilité relative à l'empreinte écologique du projet.



Tous les projets reçus qui répondent aux critères d'admissibilité et de sélection seront analysés par le comité de sélection.

Budget alloué

Un budget sera alloué à chaque artiste pour la réalisation de l'œuvre et de son installation. Le budget octroyé dépend de la durée de présentation.

Ce projet est réalisé dans le cadre de l'entente de développement culturel entre la Ville de Magog et le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Échéance et documents obligatoires

Les personnes qui souhaitent déposer un projet doivent faire parvenir un courriel à la Division culture, bibliothèque et patrimoine au loisirculture@ville.magog.qc.ca et acheminer les documents demandés.

- Portefolio de l'artiste ou exemples de réalisation;
- Description de la démarche artistique;
- Description détaillée de l'œuvre;
- Croquis préliminaire;
- Durée de présentation de l'œuvre;
- Proposition d'espace de réalisation;
- Budget préliminaire;
- Choix des matériaux.

- 30 -

Source et information :

Direction des communications, technologies et services aux citoyens
Ville de Magog
819 843-3333, poste 444

